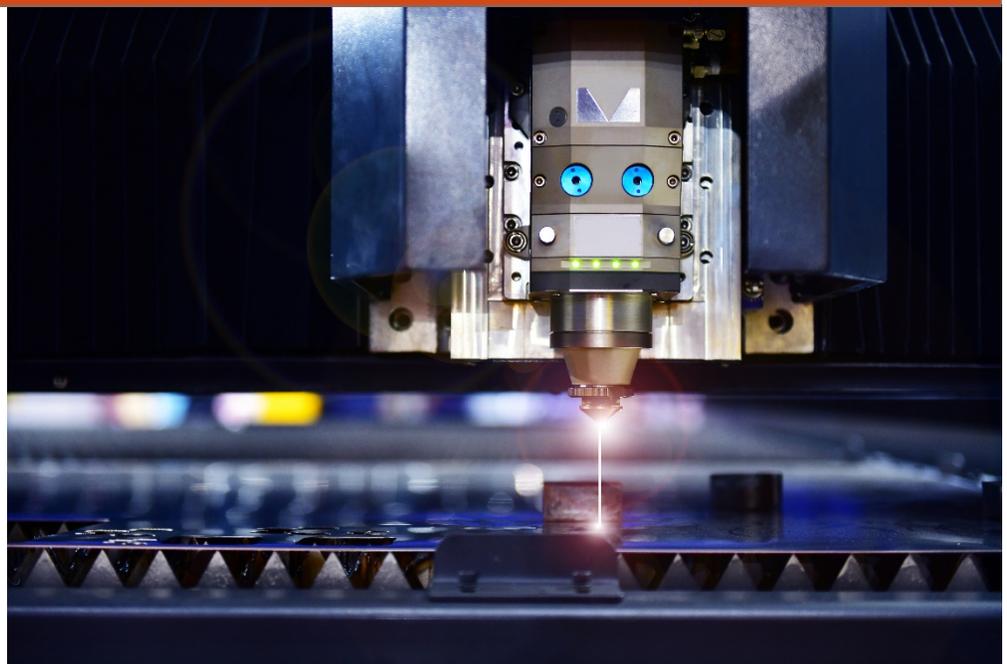


# Politique de soutien aux entreprises MRC de La Nouvelle-Beauce



Préparé par :

Pour :

## Table des matières

1. FONDEMENT DE LA POLITIQUE .....	2
2. CLIENTÈLES ADMISSIBLES .....	2
3. LES SERVICES OFFERTS.....	3
3.1 L'accompagnement .....	3
3.1.1 <i>L'accompagnement technique d'un promoteur ou d'un entrepreneur</i> .....	3
3.1.2 <i>L'accompagnement par le mentorat</i> .....	4
3.1.3 <i>L'accompagnement financier</i> .....	4
3.2 L'information .....	5
3.3 La formation .....	5
3.4 Le référencement .....	5
3.5 La consultation, concertation et mobilisation.....	5
3.6 L'animation économique et le réseautage.....	6

## 1. FONDEMENT DE LA POLITIQUE

Dans le présent document, vous trouverez le contenu de la politique de soutien aux entreprises de la MRC de La Nouvelle-Beauce. Par le biais de cette politique, La Nouvelle-Beauce désire créer un milieu dynamique et propice au développement et à la croissance de ses entreprises.

Elle se veut aussi un outil de collaboration, de mobilisation et de concertation pour les différents acteurs de la région comme Services Québec, Carrefour Jeunesse-Emploi Beauce-Nord, Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce, Chaudière-Appalaches Économique, les ministères, les municipalités, etc., favorisant la mise en place de projets structurants, et ce, au bénéfice du développement de La Nouvelle-Beauce.

Afin de mener à bien cet objectif, la MRC de La Nouvelle-Beauce a pris la décision de mandater Développement économique Nouvelle-Beauce afin qu'il offre un soutien aux entreprises du territoire. Ce soutien vise à les accompagner à divers niveaux, mais aussi à susciter l'innovation, la productivité et le développement de nouveaux marchés.

Les mandats de DENB :

- Soutenir la création et le développement d'entreprises performantes;
- Accompagner et financer le démarrage, l'expansion et la relève d'entreprises;
- Favoriser la création et le maintien d'emplois durables, de façon complémentaire aux intervenants qui œuvrent déjà dans le domaine;
- Contribuer au dynamisme économique de la région de La Nouvelle-Beauce;
- Développer des relations avec des partenaires favorisant la prospection d'entreprises sur le territoire de La Nouvelle-Beauce, comme Québec International;
- Travailler à la diversification de l'activité économique de La Nouvelle-Beauce par la mise en place de projets innovants et structurants pour la région.

## 2. CLIENTÈLES ADMISSIBLES

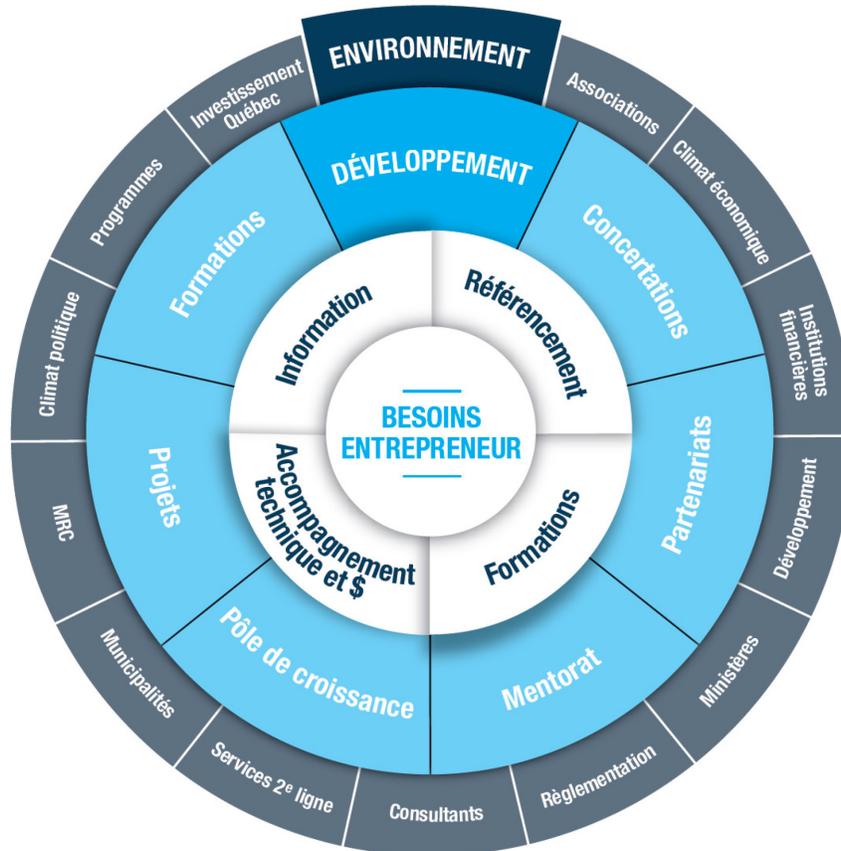
Les clientèles admissibles à un accompagnement technique et financier sont :

- Une personne ayant un projet d'affaires;
- Une entreprise située sur le territoire de La Nouvelle-Beauce incluant les organismes d'économie sociale ou les coopératives;
- Une entreprise désirant venir s'établir sur le territoire de La Nouvelle-Beauce.

Il est important de noter que l'aide technique est offerte à tous les entrepreneurs qu'ils soient en démarrage, en croissance, en consolidation ou en processus de relève, et ce, pour l'ensemble des secteurs d'activité (manufacturier, agroalimentaire, commerce, service, etc.). Par contre, une attention particulière pourrait être mise de l'avant pour les entreprises en

croissance et à fort potentiel de croissance afin d'obtenir de meilleures retombées dans le milieu.

### 3. LES SERVICES OFFERTS



La connaissance des besoins des entrepreneurs est au cœur de l'ensemble des services offerts aux promoteurs. De la même manière, la connaissance de leur environnement immédiat et externe est essentielle à l'élaboration et au développement des différents services qui tiennent compte de la réalité dans laquelle naviguent nos promoteurs.

#### 3.1 L'accompagnement

##### 3.1.1 L'accompagnement technique d'un promoteur ou d'un entrepreneur

- Services-conseils professionnels et personnalisés;
- Participation à son cheminement entrepreneurial;
- Soutien à la rédaction d'un plan d'affaires et à l'élaboration de prévisions financières;
- Aides à la recherche de financements ou de programmes gouvernementaux applicables;
- Soutien à la recherche d'informations sur le marché;

- Soutien à l'implantation ou à la relocalisation;
- Référencement à des ressources spécialisées;
- Réseautage et mise en relation avec d'autres entrepreneurs, fournisseurs ou clients.

### 3.1.2 L'accompagnement par le mentorat d'affaires

Le service de mentorat d'affaires offre la possibilité à un entrepreneur de développer une relation d'accompagnement libre, basée sur la confiance et le respect mutuels avec un mentor. Dans cette relation privilégiée, une personne riche d'expérience souhaite partager ses acquis en affaires par l'accompagnement d'un autre entrepreneur désireux d'améliorer et de développer plus rapidement son savoir-être entrepreneurial.

Une quinzaine de mentors constitue la cellule de Mentorat d'affaires de La Nouvelle-Beauce. L'entrepreneur a aussi accès à la banque de mentors de Chaudière-Appalaches par le biais de Chaudière-Appalaches Économique.

### 3.1.3 L'accompagnement financier

Les outils financiers mis à la disposition des entreprises ont pour but de les soutenir dans leur projet de démarrage, croissance ou relèvement. L'investissement a pour but de doter l'entreprise d'une structure financière adéquate à la réussite de son projet.

Actuellement, les aides financières disponibles proviennent du **Fonds local d'investissement et du Fonds local de Solidarité** qui appartiennent à la MRC. DENB assume la gestion de ces deux fonds. Ces aides financières prennent la forme d'un prêt sans garantie d'un maximum de 200 000 \$ combiné. Les secteurs privilégiés sont : secondaire, tertiaire moteur et touristique. Dans certains cas, un moratoire sur le capital peut être accordé. Concernant les dossiers « Relève », il est possible d'obtenir un prêt sans intérêt à la hauteur de 25 000 \$.

Les demandes de financement peuvent être déposées en tout temps à DENB. Elles sont évaluées par un comité d'investissement commun indépendant au conseil des maires de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Pour plus d'informations, visiter le site [www.denb.com](http://www.denb.com) ou cliquer sur le lien suivant : [FLI/FLS](#)

Spécialement en 2020, un nouveau programme a été créé par le gouvernement du Québec pour favoriser l'accès à des capitaux pour maintenir, consolider ou relancer les activités des entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19, soit le **programme d'aide aux petites et moyennes entreprises (AUPME)**. Il en a confié la responsabilité et la gestion à la MRC de La Nouvelle-Beauce qui, elle,

en a confié la gestion à DENB. Cette aide financière prend la forme d'un prêt d'un montant maximal de 50 000 \$ au taux d'intérêt de 3 %.

Les demandes de financement peuvent être déposées à DENB au plus tard le 30 avril 2021 ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe versée à la MRCNB. Elles sont évaluées par un comité d'investissement commun indépendant au conseil des maires de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

### **3.2 L'information**

L'information offerte aux entrepreneurs permet d'augmenter leurs connaissances et ainsi prendre des décisions plus éclairées.

Ce volet peut prendre diverses formes :

- Informer et diffuser les renseignements pertinents aux entrepreneurs, par exemple : la disponibilité de nouveaux programmes, les différentes sources de financement possibles, de l'information sur le marché visé, etc., et ce, en lien avec leur stade de développement;
- Informer sur les terrains et bâtiments disponibles à la relocalisation ou à l'implantation d'entreprises sur le territoire en collaboration avec les municipalités ou promoteurs privés. Le promoteur a la responsabilité de vérifier auprès de la municipalité le zonage municipal et agricole en lien avec son projet.

### **3.3 La formation**

La formation vient compléter l'offre de service aux entrepreneurs qui ont ainsi l'opportunité d'acquérir les connaissances de base nécessaires au développement de son entreprise.

L'offre de formation est établie de façon annuelle afin de tenir compte des besoins des entrepreneurs ainsi que la volonté de développer certains aspects précis et pertinents.

### **3.4 Le référencement**

Selon les besoins du promoteur, ce dernier pourra être référé vers les ressources adéquates extérieures à DENB qui seront en mesure de répondre à ses besoins.

### **3.5 La consultation, concertation et mobilisation**

Développement économique Nouvelle-Beauce collabore continuellement avec les entrepreneurs et les partenaires du milieu afin de mettre en place des outils et/ou des projets répondant à divers besoins identifiés par ceux-ci.

Cette consultation, concertation et mobilisation des partenaires du milieu des affaires apportent une vision globale et commune des actions à prioriser, et ce, dans l'objectif

d'avoir un plan en matière de développement économique répondant à la réalité et aux enjeux de La Nouvelle-Beauce.

### 3.6 L'animation économique et le réseautage

Plusieurs activités d'animation économique sont offertes durant l'année par Développement économique Nouvelle-Beauce. Elles permettent à DENB de mettre l'accent sur différentes thématiques entrepreneuriales qui sont en lien avec les différents mandats du DENB comme l'innovation, la productivité, la relève entrepreneuriale, etc. Elles sont aussi des occasions pour les participants de tisser des liens et de réseauter. Ces activités prennent différentes formes comme :

- Souper de gens d'affaires;
- Visite d'entreprises;
- Mission d'affaires;
- Tournoi de golf;
- Conférences et formations; etc.

La Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce (CCINB) offre aussi plusieurs activités qui permettent aux gens d'affaires le réseautage et la mise en relation entre entrepreneurs.